



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 23/09/2025
Objet : Frais de mission Congrès des maires

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 septembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absentes excusées : Mme BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, Armelle HUBERT

Absents : M. AKLA Mohammed, CHAMBRE Emmanuel, Mmes, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme AILLAUD Karine a donné procuration à Mme KERBOUA Yasmina.

M. Estéban MUNOZ a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401033-20250923-2025_04_56-

Conseil Municipal du 23/09/2025

Délibération n° 2025/04/56

Objet : Frais de mission Congrès des maires

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Association des Maires de France (AMF) organisera son 107e Congrès du 18 au 21 novembre 2025.

Elle propose d'envoyer une délégation du conseil municipal et de prendre en charge les frais selon les modalités suivantes :

- Hébergement : forfait de 140 € par nuit (hôtel + petit déjeuner)
- Transport : en train (aller-retour TGV 2^{ème} classe + frais de carburant + frais de parking+ frais de métro)
- Frais de repas : 20 € par repas
- Frais d'inscription au congrès.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'envoyer une délégation participer au 107^{ème} congrès des maires
- De prendre en charge les frais suivant les modalités suivantes :
 - Hébergement : forfait de 140 € par nuit (hôtel + petit déjeuner)
 - Transport : en train (aller-retour TGV 2^{ème} classe + frais de carburant + frais de parking+ frais de métro)
 - Frais de repas : 20 € par repas sur présentation de justificatifs
 - Frais d'inscription au congrès

Soit par paiement direct auprès des fournisseurs soit par remboursement sur justificatifs.

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Malijai,
Le 23 septembre 2025
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20250923-2025_04_56-